

<https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/parc-eolien-centre-manche-lassociation-eolarge-impliquee-dans-le-suivi-des-aides-1bd48fa4-e28c-11ed-8fba-d043309999eb>

Parc éolien Centre-Manche : l'association Eolarge impliquée dans le suivi des aides

Alors que l'attribution du parc éolien offshore Centre-Manche 1 a été attribué à EDF, l'association Eolarge, en discussion avec le gestionnaire depuis plusieurs mois, va suivre la mise en place des conventions et diverses aides financières promises.



Christiane Tincelin, présidente de l'association Eolarge, souhaite une rencontre avec le ministère de la Transition énergétique pour évoquer la redistribution des taxes versées par le gestionnaire du parc offshore Centre-Manche 1. | OUEST-FRANCE__

Ouest-FrancePublié le 25/04/2023 à 16h42

Alors que la gestion du parc offshore Centre-Manche 1 a été attribué à EDF, fin mars 2023, l'association Eolarge, qui veille depuis le lancement du projet. « **On a fait en sorte d'être présents dans les débats, pour faire part des inquiétudes du territoire** », commente Christiane Tincelin, à la tête d'Eolarge. Aujourd'hui, Eolarge se satisfait de voir **EDF retenu par l'État pour la gestion du premier des deux parcs offshore**. « **C'est un partenaire avec lequel nous avons eu des relations de travail depuis qu'il est candidat. On a travaillé de manière différente avec les autres candidats** », estime Christiane Tincelin.

L'association Eolarge a signé une convention avec EDF

Selon la responsable de l'association, « **le parc offshore Centre-Manche 1, situé à 32 km de la pointe de Barfleur, devrait voir l'installation de 44 éoliennes d'une hauteur de 300 m et fournir 1,045 GW. Pour ce qui est du diamètre du rayonnement des pales, il doit être d'environ 267 m** ». L'association a signé une convention avec le gestionnaire du futur site au printemps 2022. « **Il s'agissait de mettre en place les axes à développer sur les trente prochaines années, durée de la concession.** »

Des discussions à venir sur l'application de la convention

La convention signée avec EDF prévoit des aides financières dans les domaines de l'éducation et de la culture, et des aides auprès des clubs sportifs et nautiques. « **Nous avons aussi un axe sur le social et la petite enfance, avec des aides à l'insertion dans la vie professionnelle et un autre axe sur la valorisation du patrimoine historique et naturel** », poursuit Christiane Tincelin. Elle attend maintenant de rencontrer les responsables d'EDF pour la mise en place de ces actions. « **Ça peut débuter avant la mise en service du parc offshore.** »

Lire aussi : [Parc d'éoliennes offshore Centre-Manche : Montfarville déplore un manque d'information](#)

Quid de la redistribution des taxes ?

Quant aux taxes sur l'éolien maritime, elles sont différentes **selon que le parc soit à l'intérieur ou l'extérieur de la bande des 12 milles (19 km) des côtes**, mais reste annuellement de 18 605 € par MW payé par le concessionnaire, soit 1,8 million d'euros pour ce premier parc. « **Une partie des taxes est perçue par les communes à l'intérieur et par l'État à l'extérieur. On s'interroge donc sur cette redistribution.** » Eolarge espère, sur ce sujet, un rendez-vous rapide auprès du ministère de la Transition énergétique. « **On veut voir les solutions possibles pour percevoir ces taxes sachant que les 5 % pour la Société nationale de sauvetage en mer sont préservées.** »